L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
MARDI, 5 MARS 1889.

PETITES ANNONCES.

MARIAGE.—Un gentleman de l'aristocratie voudrait se mettre en correspondance avec une dame d'une intelligence cultivée dans le but de contracter mariage. S'adresser à Dr Stewart, 237 East 14th street, New York. 3mars—3f

A VENDRE.

A VENDRE—10,000 livres de droit médecine et autres, neufs et d'occasion, et plusieurs langues, aux librairies Goldthwaite 2, rue Passage la bourse, bon marché. On achète des livres. 27 fév—1 sem

A VENDRE—Épicerie pour cause de départ; licences payées. S'adresser, coin Remparts et Bagatelle. 3 mars—3,10

A VENDRE OU A LOUER—Un café éligiblement situé dans le second district faisant de bonnes affaires, on donnera la raison pour laquelle on vend. S'adresser rue Remparts et Toulouse. 24 fév—1m dim mer ven

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de A. Rupp et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 24,591—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Pierre Lanaux, syndic des créanciers dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.

2 mars—2.6.10

Succession de Jachiel Seligman.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 26,317—Division B. Attendu que Jeanette Seligman, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Jachiel Seligman, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux qui elle peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.

2mars—2 6 10

Succession de Mary Buschmann, femme de Charles Eckert.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 25,240 Division D.—Vu ce jour par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Charles Eckert, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.

28fév—28—mars 5 10

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 25,260—Division D—Ordre de Cour—John Bruns & Fils, etc., vs leurs créanciers—Que les assemblées des créanciers des insolvables John Bruns & Fils, John Bruns et John H. Bruns comme membres et individuellement, soit convoquée et tenue par devant Ferdinand Kirchner, notaire, le MARDI 12 mars 1889, à 11 heures a. m., dans le but de fixer les termes et conditions par lesquels les propriétés livrées et toutes autres propriétés en la possession du syndic doivent être vendues, et aussi de voter sur toute autre mesure qui sera nécessaire pour permettre au syndic de terminer les affaires de cette succession.

Nouvelle-Orléans, 6 février 1889.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.

Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
7fév—3f au 12 mars

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Joseph Vahlmann vs ses créanciers—No 26,120—Division B.—Attendu que Jeanette Seligman, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Jachiel Seligman, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux qui elle peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.

2mars—2 6 10

Succession de George F. Tapken et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,312—Division A—Attendu que Mlle Francis Elizabeth Tapken a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administrateur dans la succession des feus George F. Tapken et femme, décédés intestat, avis est par le présent donné à tous ceux qui elle peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite demande.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.

28 fév—28—5 10 mars

AVIS AUX CREANCIERS.

Lévêque & Jourdan vs leurs Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,290—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Pierre Lanaux, syndic des créanciers dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.

28fév—28—mars 5 10

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 25,260—Division D—Ordre de Cour—John Bruns & Fils, etc., vs leurs créanciers—Que les assemblées des créanciers des insolvables John Bruns & Fils, John Bruns et John H. Bruns comme membres et individuellement, soit convoquée et tenue par devant Ferdinand Kirchner, notaire, le MARDI 12 mars 1889, à 11 heures a. m., dans le but de fixer les termes et conditions par lesquels les propriétés livrées et toutes autres propriétés en la possession du syndic doivent être vendues, et aussi de voter sur toute autre mesure qui sera nécessaire pour permettre au syndic de terminer les affaires de cette succession.

Nouvelle-Orléans, 6 février 1889.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.

Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
7fév—3f au 12 mars

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Joseph Vahlmann vs ses créanciers—No 26,182—Division B.—Vu l'ordonnance de Succession des biens du pétitionnaire, Joseph Vahlmann, soit et est par le présent accepté par la Cour et ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue au bureau du N. H. Rightor, notaire, No 162 rue Commune, le 6me jour de mars 1889, à 11 heures a. m., afin de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic et de voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et ses propriétés soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 4 février 1889
(Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.

Pour copie conforme,
M. GUIRAUD, Député-Greffier.
6fév—8 19—3mars.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans,—A. D. Livaudais & Co. vs. leurs créanciers—No 26,151—Division C—Ordre de Cour—Que la cession des biens des pétitionnaires de la maison commerciale A. D. Livaudais & Co. et Adolphe Livaudais et Chas H. Oliver individuellement et comme membres de la dite maison commerciale soit et est par le present accepte par la cour au bénéfice des créanciers et il est ordonné qu'une réunion des ces créanciers soit convoquée et tenue par devant Zacharie Spearing, notaire, à son bureau No 60 rue Carondelet, en cette ville, le MERCREDI, 13me jour de mars 1889, de 11 heures a. m., afin de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires, d'élire un syndic et pour voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues, et que Ernest Morel, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 9 février 1889
(Signé) F. A. MONROE, Juge.

Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
10 fév—5f au 13 mars

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—D. Damiens vs ses créanciers—No 26,182—Division "B"—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Damiens soit et est acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, et qu'il soit ordonné qu'une assemblée des créanciers soit convoquée et tenue au bureau du J. Thébard, notaire en cette ville, à son bureau No 54 rue du Canal, le MERCREDI, 13me jour de mars 1889, à 11 heures a. m., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic et pour voter sur toutes matières qui pourraient leur être soumises, et en attendant que toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que J. Ward Gurley, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 12 février 1889.
(Signé) FRED. D. KING, Juge.

Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
13fév—3f au 20 mars

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Emile Baumann vs ses créanciers—No 26,183—Division B—Ordre de Cour—Qu'une réunion des dits créanciers du pétitionnaire Emile Baumann soit convoquée pardevant John F. Coffey, notaire, en cette ville, le LUNDI, 18me jour de mars 1889, à onze heures A. M., dans le but de délibérer et de déterminer sur l'application du pétitionnaire pour un état de faillite, et que dans l'intervalle toutes les procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues; et que Geo. C. Prescott, Esq., soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 12 février 1889.
(Signé) FRED. D. KING, Juge.

Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député greffier
13 fév—3f au 18 mars

VENTE D'EXECUTRICE.

Vente de succession.

SUCCESSION DE E. TROISGROS.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 25,530—Division C.

EN VERTU d'un ordre de vente de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 6 février 1889, il sera vendu à l'enchère publique sur les lieux, étant la dernière résidence du décédé, le LUNDI 18 mars 1889, à 10 heures a. m.—

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, droits, voies et privilèges, y appartenant en quelque sorte, situé et étant dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Conti, Dauphine, Bourgogne et Bienville, mesurant, au pied français, trente pieds de face à la rue Conti, sur cent cinq pieds de profondeur, comme par le numéro municipal 128 rue Conti.

Ainsi, un lot de meubles de maison et notamment de cuisine; ainsi, un lot de linge et vaisselle en toute; le tout d'après un inventaire enlissé.

Conditions—Comptant.

L. TROISGROS, Exécutrice testamentaire.

15fév—15 25—4 11 18mars.

No. 23,176.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division B.

Succession de William Seifrith et femme.

ATTENDU QUE MME PHILLIPINE WAGNER, résidant à Durkheim, Allemagne, tutrice de ses enfants mineurs, Maria Meta Seifrith, Johanna Gertrude et William Seifrith, a et adressée à cette cour pour être autorisée à prendre possession des biens appartenant aux dits mineurs et à les transporter de l'Etat de la Louisiane à Durkheim, Allemagne.

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner de produire dans les trente jours qui suivront la première publication de cette dépêche, les raisons pour lesquelles la demande de ladite tutrice la serait pas agréée.

Nouvelle-Orléans, 23 janvier 1889.
EUGÈNE J. LAVERGNE, Député-Greffier.

3jours—1f p sem en 3M

ATTRAIT SANS PRECEDENT!
PLUS D'UN MILLION DISTRIBUÉ.
Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane
LASL
Grand Tirage Mensuel,
—A—
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 12 MARS 1889
GROS LOT: $30,000
100,000 Billets à Vingt Dollars chacun; Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2 00; Vingtième de Billet $1 00.
CITE DES LOTS
1 Lot de...$30,000, soit $30,000
1 Lot de... 10,000,..... 10,000
1 Lot de... 5,000,..... 5,000
1 Lot de... 2,500,..... 2,500
2 Lots de... 1,000,..... 2,000
5 Lots de... 500,..... 2,500
10 Lots de... 200,..... 2,000
500 Lots de... 200,..... 100,000
PRIX D'APPROXIMATION:
100 Lots de.. $500, soit..... $50,000
100 Lots de.. $300, ... 30,000
100 Lots de.. $200, ... 20,000
PRIX TERMINAUX.
999 Lots de $100, soit..... $99,900
999 Lots de $100, ... 99,900
3,124 Lots se montant à... $1,054,800
NOTE.—Les billets gagnant de gros lots n'ont pas droit à d'autres lots si leurs deux derniers chiffres sont les mêmes que ceux des billets gagnant le gros lot.
☞ Pour les prix à payer par les Clubs, ou pour tous renseignements que l'on voudrait avoir, s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la Signature lisible. On n'enverra un service plus rapide de la Poste en s'adressant au soussigné portant l'adresse en plein.
Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres enregistrées, seront reçues par l'Express (à nos frais). S'adresser à
M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.
Adresses lettres ci-dessus à
la New Orleans National Bank, New Orleans, La.
Rappelez-vous qu'un dollar est le Prix de la plus petite fraction d'un billet émis à chaque tirage. Tout billet offert en notre nom à un prix moindre est contrefait ou sans valeur.
RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLEANS et les transporter de l'Etat de la Louisiane à Durkheim, Allemagne.
Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner de produire dans les trente jours qui suivront la première publication de cette dépêche, les raisons pour lesquelles la demande de ladite tutrice ne serait pas agréée.
Nouvelle-Orléans, 23 janvier 1889.
EUGÈNE J. LAVERGNE, Député-Greffier.
3jours—1f p sem en 3M

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Michael Joseph Conran

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 24,808.—En vertu de deux ordres de vente, en date le 19 février 1889 et l'autre daté le 1er mars 1889, tous les deux à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 6 avril 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, privilèges et servitudes, y compris le droit de passage, situé dans le Troisième District de cette ville, carré d'îlet No 29, vieux numéro, (aujourd'hui No 497), borné par les rues Jackson et Magazines, et mesurant 42 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue Marigny sur 115 pieds de profondeur le lot No 10 formant le coin des Champs Elysées et la rue Jackson, et le lot No 11 55 pieds 9 pouces 4 lignes de face à la rue Law sur 85 pieds 3 pouces de profondeur; les lots Nos 12 et 13 ayant chacun 42 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue Marigny sur 115 pieds de profondeur, le lot No 12 formant le coin des rues Law et Marigny.

Ledit lot de terre avec les dépendances qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville, désigné par le No 12 dans l'ancien lot numéroté de 1 à 8, compris entre les rues Marigny, Law, Champs Elysées et Commercial Place, d'après un plan dressé par Pilie et déposé en l'étude de Théodore Seghers, ancien notaire. Le dit lot mesure, au pied américain, d'après un plan déposé en l'étude de H. Kernion, notaire, 42 pieds 10 pouces de face aux rues Marigny et Champs Elysées, et 285 pieds 9 pouces 4 lignes de face aux rues Law et Commercial Place.

Ledit lot grevé de la 3e hypothèque légale, par les Nos 13, 14, 15, 16 et 17 dans l'îlet No 45, borné par les rues Marigny, Mandeville, Law et Magistrates, d'après un plan de Vollquin, daté le 31 mars 1837, et déposé en l'étude de Joseph Cuvillier, notaire. Ces lots mesurent au pied américain, savoir: le lot No 13, trente un pieds 11 pouces 6 lignes de face à la rue Marigny, sur 124 pieds 6 pouces de profondeur; les lots Nos 14, 15, 16 et 17 chacun 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Marigny sur 124 pieds 6 pouces de profondeur, ledit lot No 15 formant le coin des rues Marigny et Law.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. BROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
28 fév—28—mars 7,14,21,28—avril 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

Paul V. Meyer versus la veuve et les héritiers de Valentine Wilhelm.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 25,943—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et la Place Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 4 avril 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1. Un flet de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le 3me district de cette ville, ilet borné par les Champs Elysées, rue Marigny, Magistrates et Law, désigné par le No 1378, d'après un plan déposé en l'étude de S. Magner, notaire, comme plan No 24; ledit flet mesurant 42 pieds 7 pouces 4 lignes de face aux rues Marigny et Champs Elysées, et 285 pieds, 9 pouces, 4 lignes de face aux rues Magistrates et Law.

1° D'un lot hypothéqué à la Banque des Citoyens pour garantir 8 actions de $100 chacune dans le fonds capital de la dite banque, savoir: ledit flet 6 pouces 6 lignes de face aux Champs Elysées sur 285 pieds, 9 pouces de profondeur sur la rue Marigny, ledit lot mesurant 106 pieds 6 pouces.

2° De treize lots de terre désignés sur le dit plan comme lots Nos 1 à 13 inclusivement, et mesurant, à savoir: les lots Nos 1, 2 et 3, 42 pieds 7 pouces 4 lignes chacun de face à la rue Marigny sur 106 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur. Le No 1 forme le coin des rues Marigny et Magistrates; les lots Nos 4 et 5 ont chacun 42 pieds de face à la rue Magistrates sur 127 pieds 2 pouces 4 lignes de profondeur; les lots Nos 6, 7 et 8 ont chacun 42 pieds 7 pouces 4 lignes de face aux Champs Elysées, sur 106 pieds de profondeur; le lot No 8 formant le coin des Champs Elysées et de la rue Magistrates; les lots Nos 9 et 10 ont chacun 42 pieds 7 pouces 4 lignes de face aux Champs Elysées sur 115 pieds de profondeur; le lot No 10 formant le coin des Champs Elysées et la rue Law, et le lot No 11 55 pieds 9 pouces 4 lignes de face à la rue Law sur 85 pieds 3 pouces de profondeur; les lots Nos 12 et 13 ayant chacun 42 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue Marigny sur 115 pieds de profondeur, le lot No 12 formant le coin des rues Law et Marigny.

1° Un lot de terre avec les dépendances qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville, désigné par le No 12 dans l'ancien lot numéroté de 1 à 8, compris entre les rues Marigny, Law, Champs Elysées et Commercial Place, d'après un plan dressé par Pilie et déposé en l'étude de Théodore Seghers, ancien notaire. Le dit lot mesure, au pied américain, d'après un plan déposé en l'étude de H. Kernion, notaire, 42 pieds 10 pouces de face aux rues Marigny et Champs Elysées, et 285 pieds 9 pouces 4 lignes de face aux rues Law et Commercial Place.

Ledit lot grevé de la 3e district désignés par les Nos 13, 14, 15, 16 et 17 dans l'îlet No 45, borné par les rues Marigny, Mandeville, Law et Magistrates, d'après un plan de Vollquin, daté le 31 mars 1837, et déposé en l'étude de Joseph Cuvillier, notaire. Ces lots mesurent au pied américain, savoir: le lot No 13, trente un pieds 11 pouces 6 lignes de face à la rue Marigny, sur 124 pieds 6 pouces de profondeur; les lots Nos 14, 15, 16 et 17 chacun 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Marigny sur 124 pieds 6 pouces de profondeur, ledit lot No 15 formant le coin des rues Marigny et Law.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. BROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
28 fév—28—mars 7,14,21,28—avril 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'Actions et de Bons de Ville de valeur.

Aimée Villeré et als. vs. Edouard H. Villeré.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,711.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et la Place Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 13 mars 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Dix actions du fonds-capital du New Orleans City and Lake Railroad Company, de 100 piastres chacune, comme l'indique le certificat No 1891.

2° Six actions du fonds-capital du Crescent City Live Stock Landing and Slaughterhouse Co., comme l'indique le certificat No 247.

3° Seize actions du fonds-capital du St Charles Street Ra lroad Company, sur lesquelles cinquante piastres ont été payées sur chaque action, comme l'indique le certificat No 1428.

4° Vingt-trois actions de cent piastres chacune du fonds-capital du New Orleans Gas Light Company, comme l'indique le certificat No 2126.

5° 1 en action de cent piastres du fonds capital du New Orleans Gas Light Company comme l'indique le certificat No 2127.

6° Cinq actions de cent piastres chacune du fonds capital du Mechanics and Traders Insurance Company, comme l'indique le certificat No 1211.

7° Six bonds de la ville de la Nouvelle-Orléans de cinquante piastres chacun, en date du 1er janvier 1883 et échéant le 1er janvier 1893 avec huit coupons à intérêt de une piastre et demie attaché à chaque bond, étant les bonds portant les numéros 907, 908, 1921, 2028, 2027, 2685.

Saisi des dite certificat et bonds sont en mes possession.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS W. BROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
2 mars—2 5 9 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Caroline Trost, épouse, vs. Henry Trost, son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23,998—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 30 mars 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes, y compris le passage, situé dans le quatrième district, dans l'îlet désigné par le No 39 (aussi par le No 95) lequel lot est désigné par le No 12 dans le dit îlet, un est borné par les rues Laurel, Washington, Annonciation et Quatrième, et mesure trente trois pieds et six pouces de face à la rue Annonciation entre les rues Washington et Quatrième sur une profondeur de cent quarante cinq pieds, et a été acquis par Henry Trost de Frederick Kraus, par acte de vente devant Ernest Kraemer, notaire, enregistré au bureau des hypothèques livre 122, folio 815.

2° Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies et privilèges qui y appartiennent, situé dans le quatrième district de cette ville, désigné comme le lot No 1, dans l'ancien lot numéroté de 1 à 8, compris entre les rues Marigny, Law, Champs Elysées et Commercial Place, d'après un plan dressé par Pilie et déposé en l'étude de Théodore Seghers, ancien notaire. Le dit lot mesure, au pied américain, d'après un plan déposé en l'étude de H. Kernion, notaire, 42 pieds 10 pouces de face aux rues Marigny et Champs Elysées, et 285 pieds 9 pouces 4 lignes de face aux rues Law et Commercial Place.

Ledit lot grevé de la 3e district désignés par les Nos 13, 14, 15, 16 et 17 dans l'îlet No 45, borné par les rues Marigny, Mandeville, Law et Magistrates, d'après un plan de Vollquin, daté le 31 mars 1837, et déposé en l'étude de Joseph Cuvillier, notaire. Ces lots mesurent au pied américain, savoir: le lot No 13, trente un pieds 11 pouces 6 lignes de face à la rue Marigny, sur 124 pieds 6 pouces de profondeur; les lots Nos 14, 15, 16 et 17 chacun 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Marigny sur 124 pieds 6 pouces de profondeur, ledit lot No 15 formant le coin des rues Marigny et Law.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS W. BROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
11 fév—11 16 23—mars 5,11,16

Avis.

A. SIMON, le Cosmopolite, rue Dumaine Dentiste.—Abonnement à toutes les publications, distribution à domicile. 8jours

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée de valeur DANS LA PARTIE CENTRALE DU DEUXIÈME DISTRICT.

No 51 rue Conti, entre Royale et Passage de la Bourse.

Résidence en briques à deux étages.

Auguste Herbes vs. J. B. Rossi, tuteur et als.

No 25,907—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Divis on E.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PRACIN J. SPEAR, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 23 mars 1889, à midi. Il sera vendu, à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et le Commercial Place, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 12 février 1889 et signé le 15 février 1889 par l'Honorable Albert Voorhies, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus, la propriété décrite ci-après, à savoir:

Conditions—Une moitié comptant et la balance à un crédit de douze mois par un billet de l'acquéreur à son ordre et endossé par lui même, portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de la vente et la propriété jusqu'à paiement final et garanti par hypothèque avec lien et privilège de vendeur sur la dite propriété, avec les clauses de garantie usuelles de non aliénation, et cinq pour cent de frais d'avocat qui seront compris dans l'acte de vente, et l'acquéreur payera les taxes de l'année courante (1889) au prorata du montant de son adjudication ou prix de la dite propriété.

CHAS. W. BROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
7 fév—7 9 11 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de William Tacke.

No 769—Cour du 29me district judiciaire pour la paroisse de Jefferson.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—Wm. Kerrnaghan, encanteur, bureau No 5 rue Carondelet—SAMEDI, 6 avril 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. E. Rost, juge de la Cour du 29me district judiciaire de la paroisse de Jefferson, en date du 15 décembre 1888, et un ordre supplémentaire daté le 20 février 1889 dans la succession ci-dessus, la propriété ci-après décrite, savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, désigné par le No 5 dans l'ancien lot numéroté de 1 à 8, compris entre les rues Carondelet, Tchoupitoulas, Jackson, Philippe et Rousseau, lequel lot mesure 30 pieds de face à la rue Carondelet sur 120 pieds de profondeur, ledit lot ayant, avec un plan dressé par W. T. Thompson, voyer, le 6 octobre 1857 et annexé à un acte passé pardevant E. Barnett, notaire, le 28 novembre de la même année, et (C) Une autre portion de terre dans le fond de et s'étendant en partie au delà de la portion de terre précédemment décrite ci-dessus, et mesurant ladite portion de terre 30 pieds de face à la rue Carondelet sur 120 pieds de profondeur, ledit lot ayant, avec un plan dressé par W. T. Thompson, voyer, le 6 octobre 1857 et annexé à un acte passé pardevant E. Barnett, notaire, le 28 novembre de la même année, et (D) Une autre portion de terre dans le fond de et s'étendant en partie au delà de la portion de terre précédemment décrite ci-dessus, et mesurant ladite portion de terre 30 pieds de face à la rue Carondelet sur 120 pieds de profondeur, ledit lot ayant, avec un plan dressé par W. T. Thompson, voyer, le 6 octobre 1857 et annexé à un acte passé pardevant E. Barnett, notaire, le 28 novembre de la même année, et (E) Une autre portion de terre dans le fond de et s'étendant en partie au delà de la portion de terre précédemment décrite ci-dessus, et mesurant ladite portion de terre 30 pieds de face à la rue Carondelet sur 120 pieds de profondeur, ledit lot ayant, avec un plan dressé par W. T. Thompson, voyer, le 6 octobre 1857 et annexé à un acte passé pardevant E. Barnett, notaire, le 28 novembre de la même année, et (F) Une autre portion de terre dans le fond de et s'étendant en partie au delà de la portion de terre précédemment décrite ci-dessus, et mesurant ladite portion de terre 30 pieds de face à la rue Carondelet sur 120 pieds de profondeur, ledit lot ayant, avec un plan dressé par W. T. Thompson, voyer, le 6 octobre 1857 et annexé à un acte passé pardevant E. Barnett, notaire, le 28 novembre de la même année, et (G) Une autre portion de terre dans le fond de et s'étendant en partie au delà de la portion de terre précédemment décrite ci-dessus, et mesurant ladite portion de terre 30 pieds de face à la rue Carondelet sur 120 pieds de profondeur, ledit lot ayant, avec un plan dressé par W. T. Thompson, voyer, le 6 octobre 1857 et annexé à un acte passé pardevant E. Barnett, notaire, le 28 novembre de la même année, et (H) Une autre portion de terre dans le fond de et s'étendant en partie au delà de la portion de terre précédemment décrite ci-dessus, et mesurant ladite portion de terre 30 pieds de face à la rue Carondelet sur 120 pieds de profondeur, ledit lot ayant, avec un plan dressé par W. T. Thompson, voyer, le 6 octobre 1857 et annexé à un acte passé pardevant E. Barnett, notaire, le 28 novembre de la même année, et (I) Une autre portion de terre dans le fond de et s'étendant en partie au delà de la portion de terre précédemment décrite ci-dessus, et mesurant ladite portion de terre 30 pieds de face à la rue Carondelet sur 120 pieds de profondeur, ledit lot ayant, avec un plan dressé par W. T. Thompson, voyer, le 6 octobre 1857 et annexé à un acte passé pardevant E. Barnett, notaire, le 28 novembre de la même année, et (J) Une autre portion de terre dans le fond de et s'étendant en partie au delà de la portion de terre précédemment décrite ci-dessus, et mesurant ladite portion de terre 30 pieds de face à la rue Carondelet sur 120 pieds de profondeur, ledit lot ayant, avec un plan dressé par W. T. Thompson, voyer, le 6 octobre 1857 et annexé à un acte passé pardevant E. Barnett, notaire, le 28 novembre de la même année, et (K) Une autre portion de terre dans le fond de et s'étendant en partie au delà de la portion de terre précédemment décrite ci-dessus, et mesurant ladite portion de terre 30 pieds de face à la rue Carondelet sur 120 pieds de profondeur, ledit lot ayant, avec un plan dressé par W. T. Thompson, voyer, le 6 octobre 1857 et annexé à un acte passé pardevant E. Barnett, notaire, le 28 novembre de la même année, et (L) Une autre portion de terre dans le fond de et s'étendant en partie au delà de la portion de terre précédemment décrite ci-dessus, et mesurant ladite portion de terre 30 pieds de face à la rue Carondelet sur 120 pieds de profondeur, ledit lot ayant, avec un plan dressé par W. T. Thompson, voyer, le 6 octobre 1857 et annexé à un acte passé pardevant E. Barnett, notaire, le 28 novembre de la même année, et (M) Une autre portion de terre dans le fond de et s'étendant en partie au delà de la portion de terre précédemment décrite ci-dessus, et mesurant ladite portion de terre 30 pieds de face à la rue Carondelet sur 120 pieds de profondeur, ledit lot ayant, avec un plan dressé par W. T. Thompson, voyer, le 6 octobre 1857 et annexé à un acte passé pardevant E. Barnett, notaire, le 28 novembre de la même année, et (N) Une autre portion de terre dans le fond de et s'étendant en partie au delà de la portion de terre précédemment décrite ci-dessus, et mesurant ladite portion de terre 30 pieds de face à la rue Carondelet sur 120 pieds de profondeur, ledit lot ayant, avec un plan dressé par W. T. Thompson, voyer, le 6 octobre 1857 et annexé à un acte passé pardevant E. Barnett, notaire, le 28 novembre de la même année, et (O) Une autre portion de terre dans le fond de et s'étendant en partie au delà de la portion de terre précédemment décrite ci-dessus, et mesurant ladite portion de terre 30 pieds de face à la rue Carondelet sur 120 pieds de profondeur, ledit lot ayant, avec un plan dressé par W. T. Thompson, voyer, le 6 octobre 1857 et annexé à un acte passé pardevant E. Barnett, notaire, le 28 novembre de la même année, et (P) Une autre portion de terre dans le fond de et s'étendant en partie au delà de la portion de terre précédemment décrite ci-dessus, et mesurant ladite portion de terre 30 pieds de face à la rue Carondelet sur 120 pieds de profondeur, ledit lot ayant, avec un plan dressé par W. T. Thompson, voyer, le 6 octobre 1857 et annexé à un acte passé pardevant E. Barnett, notaire, le 28 novembre de la même année, et (Q) Une autre portion de terre dans le fond de et s'étendant en partie au delà de la portion de terre précédemment décrite ci-dessus, et mesurant ladite portion de terre 30 pieds de face à la rue Carondelet sur 120 pieds de profondeur, ledit lot ayant, avec un plan dressé par W. T. Thompson, voyer, le 6 octobre 1857 et annexé à un acte passé pardevant E. Barnett, notaire, le 28 novembre de la même année, et (R) Une autre portion de terre dans le fond de et s'étendant en partie au delà de la portion de terre précédemment décrite ci-dessus, et mesurant ladite portion de terre 30 pieds de face à la rue Carondelet sur 120 pieds de profondeur, ledit lot ayant, avec un plan dressé par W. T. Thompson, voyer, le 6 octobre 1857 et annexé à un acte passé pardevant E. Barnett, notaire, le 28 novembre de la même année, et (S) Une autre portion de terre dans le fond de et s'étendant en partie au delà de la portion de terre précédemment décrite ci-dessus, et mesurant ladite portion de terre 30 pieds de face à la rue Carondelet sur 120 pieds de profondeur, ledit lot ayant, avec un plan dressé par W. T. Thompson, voyer, le 6 octobre 1857 et annexé à un acte passé pardevant E. Barnett, notaire, le 28 novembre de la même année, et (T) Une autre portion de terre dans le